

Lyon, le 16-12-2022



LYCEE MARCEL SEMBAT
20 boulevard Marcel Sembat
69200 VENISSIEUX

MARCHÉ
LOCATION ET MAINTENANCE
DE SYSTÈMES D'IMPRESSION 2023

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Date et heure limites de remise des offres :
23-01-2023 à 12h (heure de Paris)**

ARTICLE 1 – PROCEDURE DE CONSULTATION

Appel d'offre ouvert en application du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Marché à procédure adaptée passé avec mise en concurrence.

ARTICLE 2 – VARIANTES

Les variantes sont acceptées.

ARTICLE 3 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de deux mois à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 4 – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUES

Personnes à contacter : Monsieur CHASSING Christophe, Gestionnaire adjoint
Par messagerie électronique uniquement à christophe.chassing@ac-lyon.fr

ARTICLE 5 – CONTENU DES OFFRES

PIECES ADMINISTRATIVES

- Formulaire DECLARATION DU CANDIDAT DC1 et DC2 dûment renseignés tels que disponibles notamment, avec leur notice, sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/archives-formulaires-declaration-candidat> :
 - **DC1 : Lettre de candidature** dûment signée
 - **DC2 : Déclaration du candidat** et annexes, notamment tout document permettant à l'acheteur public de juger de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.
- **L'acte d'engagement (AE) est représenté par le cahier des clauses particulières** du présent marché dûment signé par le candidat et dont chaque page aura été paraphée également. Le contractant signera ce cahier des clauses particulières avec le candidat retenu.
- **Le présent règlement de la consultation** dûment signé par le candidat.

PIECES RELATIVES A L'OFFRE

- ⇒ **Le bordereau des prix unitaires (BPU)**. Au format électronique tableur, Excel ou équivalent, ainsi qu'une version PDF du BPU scanné et dûment signé.
- ⇒ **Un mémoire technique** contenant notamment :
 - **Les modèles d'offre 1/3 à 2/3 dûment renseignés**
 - **Les moyens et les références locales du candidat**
 - Les avantages des solutions proposées (sur **le modèle d'offre 3/3**)
 - Des brochures commerciales des équipements proposés peuvent être jointes en appui des modèles d'offre
 - Exemples de reporting de consommations par utilisateur et service issues de la solution de gestion des usages et impressions proposée
 - D'une manière générale tout document utile permettant à l'acheteur de juger des capacités du candidat et de la qualité des fournitures proposées (délais de résolutions de panne, temps moyen d'intervention sur Lyon, etc.).

ARTICLE 7 – LANGUE - DEVISE

Les offres des candidats doivent être rédigées en langue française. Les documents qui ne seraient pas rédigés en langue française seront obligatoirement accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

La devise du marché est l'EURO.

ARTICLE 8 – CONDITION D'ENVOI DES OFFRES

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté.
L'enveloppe extérieure portera **obligatoirement** la mention :

**MARCHÉ PHOTOCOPIEUR
NE PAS OUVRIR À LA RÉCEPTION**

Les plis contenant les offres sont transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal adressé à :

Lycée Général et Technologique Marcel Sembat
20 boulevard Marcel Sembat
69694 Vénissieux Cedex

ou remis au service contre récépissé avant le : **23 janvier 2023 à 12 heures.**

En cas d'envoi par voie postale, le candidat s'assure de la bonne réception de son offre, étant entendu que la commission chargée de l'examen des offres est invitée à se réunir dans un délai d'une semaine à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 8 –JUGEMENT DES OFFRES

Les critères suivants, avec leur pondération, seront utilisés pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse:

- **Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique : 50%**, sous pondéré comme suit :
 - Moyens humains et techniques mis en œuvre : 10 %
 - Caractéristiques techniques / Performances des équipements : 20 %
 - Modalités de mise en œuvre des visites préventives : 5 %
 - Performance des équipements du point de vue écologique/environnemental : 5 %
 - Ergonomie des équipements et interfaces : 5 %
 - Délai d'intervention / disponibilité : 5 %

- **Prix des prestations : 50%**, sous pondéré comme suit :
 - Entretien/Maintenance : 25 %
 - Location : 25 %

NB : Modalités particulières de jugement des offres :

Pour la détermination de la valeur technique appréciée au regard du mémoire technique : le contractant s'appuiera tout particulièrement sur la synthèse rédigée par le candidat sur le modèle d'offre 3/3.

Les candidats seront informés du résultat de la consultation au plus tard le **1^{er} février 2023**.

à....., le.....

Signature du candidat/titulaire

(précédée de la mention manuscrite
"Lu et approuvé")